

Règlement

1^{er} Tournoi Régional de Sud Loire

17/05/2026

Salle spécifique Tennis de Table, rue André Champault, Saint-Cyr-en-Val

Article 1 : Règlements généraux.

Le tournoi est soumis aux règlements du tennis de table édictés par la FFTT, notamment en ce qui concerne les comportements dans l'enceinte sportive et la tenue des joueurs.

Tout joueur pénétrant dans une aire de jeu se doit d'être en tenue sportive. Les chaussures de ville et vêtements blancs sont interdits.

Article 2 : Juge-arbitrage.

Le tournoi sera juge-arbitré par Xavier MESTDAGH (JA3), Florian TANCHOUX (JA2) et Killian SOUCHET (JA2). En cas de litige concernant une question de règlement, ils seront les seuls à pouvoir trancher.

Les parties seront arbitrées par les joueurs ou des accompagnateurs licenciés.

Article 3 : Tableaux.

Le tournoi comporte plusieurs tableaux dans lesquels les joueurs peuvent s'inscrire si leur classement et leur catégorie le permet. Chaque joueur est limité à 3 tableaux maximum.

Tableaux	Catégorie	Nbr joueurs (maximum)	Pointage	Début	Tarif
A	500-699 points	48	8h30	9h	8 €
B	500-899 points	48	10h	10h30	8 €
C	500-1099 points	48	12h30	13h	8 €
D	700-1299 points	24	8h30	9h	8 €
E	900-1599 points	24	10h	10h30	8 €
F	Open toutes catégories	48	14h30	15h	10 €
G	Jeunes (benjamins à cadets - 999)	24	13h	13h30	8 €

Article 4 : Arbitrage et respect des horaires.

Pour assurer un respect aussi juste que possible des horaires, les joueurs sont priés de respecter les horaires indiqués ci-dessus. À leur arrivée à la salle, ils doivent pointer et régler leurs frais d'inscription. Si un joueur n'a pas pointé 5 minutes avant l'heure des premiers matchs d'un tableau, il sera scratché.

Durant les phases de poule, le joueur qui ne joue pas est tenu d'arbitrer la partie entre les deux autres joueurs de sa poule (sauf s'il joue en même temps dans un autre tableau).

Durant la compétition, si un joueur ne se présente pas 10 minutes après l'appel de son nom, il sera scratché.

Article 5 : Forfait ou absence non-excusee.

En cas de forfait ou d'absence non excusée, aucun remboursement ne pourra être versé au joueur. De plus, conformément à l'article IV.202 des *Règlements administratifs*, la première partie non-jouée est considérée comme perdue et donnera lieu à un échange de points-classement.

Article 6 : Droit à l'image.

Les organisateurs du tournoi ou leurs partenaires pourront être amenés à photographier ou filmer les joueurs durant la compétition. Tout joueur inscrit dans un ou plusieurs tableau(x) le reconnaît et l'accepte expressément. Par conséquent, tout joueur s'inscrivant au tournoi donne ainsi son accord aux organisateurs et à leurs partenaires pour reproduire, utiliser, diffuser et exploiter librement les photographies ou vidéos prises du joueur durant le tournoi.

Article 7 : Perte ou vol.

Le club de Sud Loire Tennis de Table décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets personnels durant le tournoi.

Article 8 : Matériel utilisé.

Les parties se joueront avec les balles des joueurs. L'organisateur ne fournira aucune balle durant le tournoi.

Les revêtements couvrant les raquettes des joueurs doivent répondre aux normes réglementaires et être homologués par l'ITTF.

Article 9 : Tirages au sort.

Les tirages au sort des poules auront lieu le samedi 16 mai à 15 heures. Le classement pris en compte pour la mise en poule des joueurs est le classement de 2^e phase 2025-2026.

Article 10 : Formule de la compétition.

Les tableaux A, B C et F comprennent au maximum 48 joueurs. Les tableaux D, E et G comprennent au maximum 24 joueurs.

Dans tous les tableaux, les participants sont répartis par poules de 3. Les 2 premiers de chaque poule se qualifient pour le tableau final à élimination directe.

Selon le nombre de joueurs, le juge-arbitre peut décider de modifier la formule d'un tableau ou de l'annuler.

Article 11 : Inscriptions.

Seuls les joueurs licenciés dans un club de la région Centre-Val-de-Loire peuvent s'inscrire au tournoi.

Les joueurs des catégories poussin et poussine ne peuvent pas participer.

Chaque joueur peut participer à un maximum de 3 tableaux.

Il n'est pas possible de s'inscrire dans deux tableaux débutant au même horaire (A et D ; B et E).

Il n'est pas possible de s'inscrire à la fois dans les tableaux C et G.

Les inscriptions se font en ligne sur <https://www.sltt45.fr/> et le paiement est à régler au moment du pointage.

Participation à 1 tableau : 8 €, sauf tableau F (10 €). Participation à 2 tableaux : 15€ (17 € si tableau F).

Participation à 3 tableaux : 21 € (23 € si tableau F).

Les inscriptions seront clôturées le vendredi 16 mai à 23h59.

Article 12 : Informations générales.

Les salles ouvriront à 8 heures.

La compétition et le site de la compétition est accessible à un public handicapé.

La compétition se déroulera dans deux salles reliées par un couloir. Des vestiaires et sanitaires sont à la disposition des joueurs et accompagnateurs.

La compétition se déroulera sur un total de 24 tables.

Une buvette sera disponible pour les joueurs et les accompagnateurs. Néanmoins, il est strictement interdit de manger dans les aires de jeu.

Article 13 : Dotation.

Les trois premiers de chaque tableau seront récompensés selon le tableau suivant. L'organisateur se réserve cependant le droit de modifier la valeur des récompenses selon le nombre d'inscrits.

Tableaux	Catégorie	1er	2e	3e	Dotation totale
A	500-699 points	30 €	20 €	10 €	60 €
B	500-899 points	40 €	30 €	15 €	85 €
C	500-1099 points	50 €	35 €	20 €	105 €
D	500-1299 points	80 €	50 €	30 €	160 €
E	500-1599 points	90 €	60 €	35 €	185 €
F	Open toutes catégories	150 €	100 €	75 €	325 €
G	Jeunes ¹	40 €	25 €	15 €	80 €

¹ Récompenses du tableau jeunes sous forme de bons d'achats.